

dermiques de sulfate d'atropine faites au point le plus douloureux, les frictions les plus énergiques stimulantes ou calmantes, joints à un traitement général par les toniques et les légers purgatifs, quand l'indication s'en présente, devront former la base de la thérapeutique. Nous n'insisterons pas davantage ici sur ce sujet, pour ne pas répéter des détails qui trouveront leur place plus naturellement alors que nous parlerons du traitement des névralgies en général.

INTERCOURSE s. f. (ain-tér-kour-se — du lat. *inter*, entre, et de *course*). Communication par mer entre deux ports, deux pays : L'INTERCOURSE entre Le Havre et Hambourg.

INTER-CRISTAL s. m. (ain-tér-kris-tal — du lat. *inter*, entre, et de *crystal*). Techn. Cristal incrusté et nié. *M. Grichois a inventé une merveilleuse et ingénieuse façon de mêler la nielle et l'incrustation d'argent au cristal, de façon à produire ces coupes, ces bracelets en INTER-CRISTAL d'un si monopole.* (P. Magde.)

INTERCURRENCE s. f. (ain-tér-kur-ran-se — du lat. *inter*, entre; *currere*, courir). Alternatives, variations, inégalités : L'atmosphère doit ses variations aux INTERCURRENCES des vents d'est et d'ouest; les saisons n'ont plus un cours régulier, comme elles l'avaient anciennement. (Balguerie.)

INTERCURRENT, ENTE adj. (ain-tér-kur-ran, an-te — du lat. *inter*, entre, *currere*, qui court). Qui survient pendant la durée d'un autre chose : *Événements INTERCURRENTS.*

— Pathol. *Pouls intercurrent*, Pouls qui, par intervalles, devient plus fréquent; *Maladie intercurrente*, Celle qui se déclare dans un lieu, une saison où elle n'a pas l'habitude de paraître, et qui complice ainsi les maladies régnantes.

INTERCANTU, ÉE adj. (ain-tér-kan-tu-é — du lat. *inter*, entre; *cantus*, peau). Qui est entre la chair et la peau : *Tissu cellulaire INTERCANTU.* Vieux INTERCANTUÈRES.

INTERDICTION s. f. (ain-tér-di-ksi-on — du lat. *interdictio*, de *interdicere*, interdire). Action d'interdire, défense, prohibition : INTERDICTION de jeux de hasard. On a *interdit* par les facultés de la nature avec des INTERDICTIONS légales. (Lacretelle.) L'impôt du sel est un obstacle à l'école de la salubrité, une INTERDICTION de la salubrité. (Proudh.)

— Défense perpétuelle ou temporaire faite à une personne d'exercer son ministère, de remplir ses fonctions habituelles : INTERDICTION d'un prêtre. INTERDICTIONS d'un huissier.

— Jurispr. Privation : INTERDICTION des droits politiques, par suite d'une condamnation à une peine infamante. L'Action d'inter, par un arrêt judiciaire, à un individu, la libre disposition de sa fortune et même de sa personne, lorsqu'il a été reconnu qu'il est atteint d'interdit, de folie, de fureur. *Demander l'interdiction contre un fou. Les enfants de Sophocle, impatients de sa longue vieillesse, députèrent, non interdiction à l'épave, sous prétexte que sa tête était affaiblie.* (Labarpe.) *Interdiction de communiquer*, Terme légal par lequel on désigne la mise au secret des prévenus ou des condamnés.

— Féod. *Interdiction par veuage*, Prohibition faite à une veuve noble d'aliéner ses propres biens sans le consentement de ses enfants.

— Mar. Balise indiquant une basse, un récif, un danger quelconque : *Il y a dans ces bancs une interdiction pour les grands navires et pour ceux qui sont fort pointés.* (De Valbelle.)

— Encycl. Jurispr. L'usage des interdits et des excommunications se trouve chez presque tous les peuples. Les Athéniens, incommodes par le châtiment excessif du soleil, entretenaient un prêtre pour l'excommunication des malins. Chez les Juifs, la plus grande peine était l'exclusion de la synagogue. César nous raconte que les druides jugeaient sous les arbres du peuple gaulois et qu'ils interdisaient les sacrifices à quiconque refusait de se soumettre à leurs sentences; et que ceux qui avaient été interdits étaient réputés impies et scélérats, qu'ils n'étaient plus admis à plaider ni à témoigner en justice, et que tout le monde se retirait à leur approche, dans la crainte que leur contact et leur entretien portassent malheur. Si l'on en croit Plutarque, l'interdit se pratiquait aussi chez les Grecs. Nous lisons, en effet, dans la vie d'Alcibiade que ce dernier, ayant été accusé de cet acte sacrilège, se fit un sortilège d'Alcibiade, et fut le premier à se débarrasser, les statues de Mercure, le prêtre Théano fut pressée, par le sénat d'Athènes, de prononcer des malédictions contre Alcibiade de cet acte sacrilège; elle s'excessa, en disant qu'elle était prêtre des dieux pour prier et bénir, et non pour détester et maudire.

L'Église catholique a fait un grand usage des interdits, qui lui ont servi d'armes personnelles, frappant soit un laïque, soit un clerc, et en interdits réels ou locaux, empêchant qu'on célèbre le service divin et qu'on administre les sacrements dans un lieu désigné. A l'origine, cette mesure n'était qu'un objet de punir ceux qui avaient causé un

scandale public et de les ramener au devoir. Mais les papes et les évêques ne tardèrent pas à employer l'interdit pour des affaires temporelles, et le plus souvent dans leur intérêt personnel.

Les principales exemples d'interdit, en France, remontent au VII^e siècle. Grégoire de Tours parle de plusieurs interdits qui concernèrent les évêques à l'occasion de grand Bayeux, *with Interdit* sur toutes les églises de Rouen, jusqu'à ce qu'on eût découvert les auteurs du meurtre de Prétaxat, archevêque de cette ville. Teite était, au IX^e siècle, l'usage de Sens, excommunia et déposa de sa propre autorité le roi de France, Charles le Simple. Ce prince, dont la foi paraît avoir été des plus robustes, se borna à répondre : « Ce prêtre ne devait pas m'interdire avant que j'eusse comparu devant les évêques qui m'ont sacré, et que j'eusse subi leur jugement, auquel je n'aurais jamais manqué d'obéir. » Les évêques de Sens, excommunia et déposa de sa propre autorité le roi de France, Charles le Simple. Ce prince, dont la foi paraît avoir été des plus robustes, se borna à répondre : « Ce prêtre ne devait pas m'interdire avant que j'eusse comparu devant les évêques qui m'ont sacré, et que j'eusse subi leur jugement, auquel je n'aurais jamais manqué d'obéir. »

— Substantif. Personne qui est sous le coup de l'interdiction : *Les interdits sont assés nombreux pour leurs personnes et leurs biens.* (Acad.) *Nous chrétiens, nous citoyens d'un grand pays, nous sommes qu'un peuple d'idiots et d'interdits.* (Laboulaye.)

— Syn. *Interdit, confusé, consacré*, etc. V. CONSACRÉ.

INTERDIXEUX adj. m. (ain-tér-di-ksi-yeux — du lat. *inter*, entre, et de *dux*, chef). Anat. Se dit des muscles situés entre les apophyses épineuses des vertèbres : *Muscles INTERDIXEUX.*

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

INTERDICTION, ENTE adj. (ain-tér-di-ksi-on, an-te — du lat. *inter*, entre, et de *dictio*, action). Jurispr. Défense, interdiction d'exercer certains droits déterminés : INTERDICTION de certains droits politiques. — Éviter juridiquement de la libre disposition de son bien à une personne qui est au-dessus de sa tête, mais l'arriver d'un étranger *au profit de son père.* (L. P. Veit.)

— Jurispr. Défendre juridiquement d'exercer certains droits déterminés : INTERDICTION de certains droits politiques. — Éviter juridiquement de la libre disposition de son bien à une personne qui est au-dessus de sa tête, mais l'arriver d'un étranger *au profit de son père.* (L. P. Veit.)

— Dr. rom. *Interdixere* le feu et l'eau à quelqu'un, le bannir.

— Dr. canon. Défendre la célébration du culte, l'administration des sacrements dans : INTERDICTION d'un lieu, une église, une chapelle.

— Dr. canon. Défendre la célébration du culte, l'administration des sacrements dans : INTERDICTION d'un lieu, une église, une chapelle.

— Dr. canon. Défendre la célébration du culte, l'administration des sacrements dans : INTERDICTION d'un lieu, une église, une chapelle.

— Dr. canon. Défendre la célébration du culte, l'administration des sacrements dans : INTERDICTION d'un lieu, une église, une chapelle.

scandale public et de les ramener au devoir. Mais les papes et les évêques ne tardèrent pas à employer l'interdit pour des affaires temporelles, et le plus souvent dans leur intérêt personnel.

Les principales exemples d'interdit, en France, remontent au VII^e siècle. Grégoire de Tours parle de plusieurs interdits qui concernèrent les évêques à l'occasion de grand Bayeux, *with Interdit* sur toutes les églises de Rouen, jusqu'à ce qu'on eût découvert les auteurs du meurtre de Prétaxat, archevêque de cette ville. Teite était, au IX^e siècle, l'usage de Sens, excommunia et déposa de sa propre autorité le roi de France, Charles le Simple. Ce prince, dont la foi paraît avoir été des plus robustes, se borna à répondre : « Ce prêtre ne devait pas m'interdire avant que j'eusse comparu devant les évêques qui m'ont sacré, et que j'eusse subi leur jugement, auquel je n'aurais jamais manqué d'obéir. »

— Substantif. Personne qui est sous le coup de l'interdiction : *Les interdits sont assés nombreux pour leurs personnes et leurs biens.* (Acad.) *Nous chrétiens, nous citoyens d'un grand pays, nous sommes qu'un peuple d'idiots et d'interdits.* (Laboulaye.)

— Syn. *Interdit, confusé, consacré*, etc. V. CONSACRÉ.

INTERDIXEUX adj. m. (ain-tér-di-ksi-yeux — du lat. *inter*, entre, et de *dux*, chef). Anat. Se dit des muscles situés entre les apophyses épineuses des vertèbres : *Muscles INTERDIXEUX.*

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

scandale public et de les ramener au devoir. Mais les papes et les évêques ne tardèrent pas à employer l'interdit pour des affaires temporelles, et le plus souvent dans leur intérêt personnel.

Les principales exemples d'interdit, en France, remontent au VII^e siècle. Grégoire de Tours parle de plusieurs interdits qui concernèrent les évêques à l'occasion de grand Bayeux, *with Interdit* sur toutes les églises de Rouen, jusqu'à ce qu'on eût découvert les auteurs du meurtre de Prétaxat, archevêque de cette ville. Teite était, au IX^e siècle, l'usage de Sens, excommunia et déposa de sa propre autorité le roi de France, Charles le Simple. Ce prince, dont la foi paraît avoir été des plus robustes, se borna à répondre : « Ce prêtre ne devait pas m'interdire avant que j'eusse comparu devant les évêques qui m'ont sacré, et que j'eusse subi leur jugement, auquel je n'aurais jamais manqué d'obéir. »

— Substantif. Personne qui est sous le coup de l'interdiction : *Les interdits sont assés nombreux pour leurs personnes et leurs biens.* (Acad.) *Nous chrétiens, nous citoyens d'un grand pays, nous sommes qu'un peuple d'idiots et d'interdits.* (Laboulaye.)

— Syn. *Interdit, confusé, consacré*, etc. V. CONSACRÉ.

INTERDIXEUX adj. m. (ain-tér-di-ksi-yeux — du lat. *inter*, entre, et de *dux*, chef). Anat. Se dit des muscles situés entre les apophyses épineuses des vertèbres : *Muscles INTERDIXEUX.*

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

scandale public et de les ramener au devoir. Mais les papes et les évêques ne tardèrent pas à employer l'interdit pour des affaires temporelles, et le plus souvent dans leur intérêt personnel.

Les principales exemples d'interdit, en France, remontent au VII^e siècle. Grégoire de Tours parle de plusieurs interdits qui concernèrent les évêques à l'occasion de grand Bayeux, *with Interdit* sur toutes les églises de Rouen, jusqu'à ce qu'on eût découvert les auteurs du meurtre de Prétaxat, archevêque de cette ville. Teite était, au IX^e siècle, l'usage de Sens, excommunia et déposa de sa propre autorité le roi de France, Charles le Simple. Ce prince, dont la foi paraît avoir été des plus robustes, se borna à répondre : « Ce prêtre ne devait pas m'interdire avant que j'eusse comparu devant les évêques qui m'ont sacré, et que j'eusse subi leur jugement, auquel je n'aurais jamais manqué d'obéir. »

— Substantif. Personne qui est sous le coup de l'interdiction : *Les interdits sont assés nombreux pour leurs personnes et leurs biens.* (Acad.) *Nous chrétiens, nous citoyens d'un grand pays, nous sommes qu'un peuple d'idiots et d'interdits.* (Laboulaye.)

— Syn. *Interdit, confusé, consacré*, etc. V. CONSACRÉ.

INTERDIXEUX adj. m. (ain-tér-di-ksi-yeux — du lat. *inter*, entre, et de *dux*, chef). Anat. Se dit des muscles situés entre les apophyses épineuses des vertèbres : *Muscles INTERDIXEUX.*

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et le dernier entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la vertèbre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

— Substantif. Les INTERDIXEUX. — Encycl. Les muscles *interdixeux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont le premier est placé entre l'axis et la

